

1990/1991 (Arrêté du 24 juillet 1989)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Remarque : Une journée de vacances supplémentaire pourra être accordée au cours de l'année scolaire, sur une demande motivée du maire, fondée sur des nécessités locales (« Journée du Maire »).

Remarque : « En 1990-1991, dans les académies de la zone B, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, ayant vocation à préparer des concours nationaux dont les épreuves écrites ne pourraient avoir lieu postérieurement à la fin des vacances de printemps de cette zone, pourront bénéficier des vacances de printemps aux dates prévues pour la zone A. [...] Les listes des classes et établissements concernés sont arrêtés par es recteurs d'académie en fonction des calendriers des concours nationaux prévus [...] » (Arrêté du 24 juillet 1989)

Zone A : Académies de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen ,
Strasbourg, Toulouse

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Le vendredi [07-09-1990]	Le lundi [10-09-1990]	Du samedi [27-10-1990] au lundi [05-11-1991]	Du samedi [22-12-1990] au lundi [07-01-1991]	Du jeudi [14-02-1991] au lundi [04-03-1991]	Du samedi [20-04-1991] au lundi [06-05-1991]	Le samedi [06-07-1991]

Zone B : Académie de : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Créteil, Paris, Versailles

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Le vendredi [07-09-1990]	Le lundi [10-09-1990]	Du samedi [27-10-1990] au lundi [05-11-1991]	Du samedi [22-12-1990] au lundi [07-01-1991]	Du jeudi [21-02-1991] au lundi [11-03-1991]	Du samedi [27-04-1991] au lundi [13-05-1991]	Le samedi [06-07-1991]